

**ARRETE PROVISOIRE DE STATIONNEMENT PENDANT L'INSTALLATION  
DES CAVARANES DES FORAINS SUR LE PARKING DE L'HOTEL DE VILLE  
A DARNETAL DU 4 DECEMBRE 2023 AU 12 JANVIER 2024**

NOUS, le Maire de DARNÉTAL,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants,

**Vu**, le Code de la route, notamment l'article R. 411-25,

**Vu**, l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967,

**Vu**, l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974, modifié par l'arrêté du 21 septembre 1981, relatif à la signalisation routière (livre 1 – huitième – signalisation temporaire),

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions utiles pour faciliter les opérations suivantes : installation des caravanes des forains sur le parking de l'Hôtel de Ville pendant la manifestation de Noël,

**Considérant** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des personnes assurant la manifestation et les usagers,

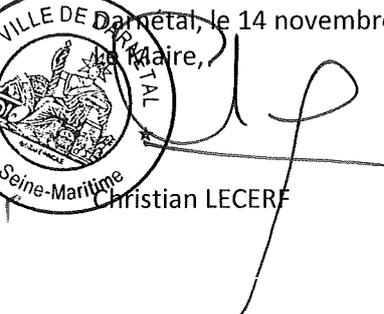
**ARRETONS :**

**Article 1 :** lors de de la manifestation de Noël, du 4 décembre 2023 au 12 janvier 2024, le stationnement sera interdit sur la dernière travée du parking de l'Hôtel de Ville côté bureaux des Services Techniques afin de permettre l'installation des caravanes des forains. Il sera matérialisé par des barrières et panneaux de chantier.

**Article 2 :** la signalisation, ainsi que les protections nécessaires à la sécurité des automobilistes et des piétons seront fournies et mises en place par les services techniques municipaux et sous leur responsabilité pendant toute la durée du chantier.

**Article 3 :** la demande de prolongation doit parvenir 48h avant l'expiration de l'arrêté. A défaut, les travaux doivent faire l'objet d'une nouvelle demande.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Darnétal, Messieurs le Commissaire Central de Police, le Commandant de la C.R.S. 31, Monsieur le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VILLE DE Darnétal, le 14 novembre 2023  
Maire,  
  
Christian LECERF

